

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail — Liberté — patrie



ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet de la Présidente

SEMINAIRE PARLEMENTAIRE

***ENTRE PROTECTION DES LIBERTÉS ET RÉPRESSION DES DÉRIVES : LE
LÉGISLATEUR TOGOLAIS FACE À LA DÉSINFORMATION***

DISCOURS D'OUVERTURE DE
SON EXCELLENCE MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Lomé, 18 novembre 2021

Monsieur le Ministre de la communication et des Médias, porte-parole du Gouvernement ;

Madame la Représentante du Secrétaire Générale administratif de l'Assemblée parlementaire de la francophonie ;

Mesdames messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres de la conférence des présidents ;

Honorables députés et chers collègues ;

Monsieur le représentant de l'Ambassadeur de France au Togo ;

Madame la représentante du représentant résident du Programme des Nations Unies au Togo ;

Monsieur le représentant de la Représentante résidente du Bureau régional de la Francophonie

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais d'abord vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve de présider ce jour la cérémonie d'ouverture des travaux du séminaire parlementaire sur le thème « **Entre protection des libertés et répression des dérives : le législateur togolais face à la désinformation** ». Ce sujet d'actualité et d'un grand intérêt nous interpelle tous et nous amène à explorer des pistes nouvelles visant à approfondir notre connaissance et à consolider la législation en la matière dans notre pays.

Distingués invités,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Partout dans le monde, la diffusion de fausses informations, notamment à des fins politiques ou géostratégiques, ne peut être analysée comme un fait nouveau.

En effet, « la désinformation est un phénomène historique et Homo sapiens savait déjà mentir ». Si la rumeur peut apparaître aussi comme « le plus vieux média du monde », le numérique donne à cet épiphénomène une rationalité inédite et problématique. Aujourd'hui, toute personne peut aisément produire une fausse information. Cette capacité de création est démultipliée par les opportunités offertes par les technologies pour forger des faux de plus en plus crédibles.

Le monopole de l'information est désormais dénié aux journalistes et chacun a le sentiment de pouvoir légitimement remplir cette profession. Le canal que formaient les médias entre l'information brute et les citoyens, à travers la vérification et l'éditorialisation, est supplanté par les réseaux sociaux qui proposent un accès direct. Or, les conséquences de ces mutations pour notre société ne sont pas neutres, en particulier lorsque les fausses informations véhiculées ont trait à la sécurité et à la défense nationales.

Dans l'univers numérique, toutes les informations apparaissent alors sur un pied d'égalité. « Les informations traitées avec une rigueur journalistique côtoient toutes sortes d'informations privées, qui peuvent être d'ordre personnel ou professionnel, ou de publicités ». C'est ainsi que la plupart de nos contemporains ne s'informent que par Facebook et Twitter. Pour beaucoup, les réseaux sociaux deviennent la principale source d'information.

Distingués invités,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En droit togolais, plusieurs dispositions normatives ont été prises pour réprimer les diffuseurs de fausses nouvelles dans l'intention de nuire.

Le nouveau Code de la presse et de la communication adopté en janvier 2020 punit en son article 153 la propagation de fausses nouvelles lorsqu'elles sont susceptibles de troubler la paix et « l'ordre public ». Par ailleurs, le nouveau Code pénal sanctionne de peine d'emprisonnement et d'amende le fait de porter volontairement atteinte à la vie privée d'autrui au moyen d'un procédé quelconque.

Ce cadre juridique, essentiellement répressif, peine à appréhender les nouveaux modes de propagation des informations intentionnellement monstrueuses. Plusieurs initiatives, issues de la société civile, ont émergé pour tenter de remédier au problème. Aujourd'hui, à l'ère des réseaux sociaux, il faut reconnaître que beaucoup reste encore à faire quand bien même on se réjouit des avancées enregistrées dans le domaine de la communication. La Représentation nationale est fortement interpellée par le thème retenu pour ce séminaire parlementaire.

Distingués invités,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le défi est donc de taille : comment assurer la liberté d'expression, constitutionnellement et conventionnellement garantie, indispensable à toute société démocratique, tout en limitant les externalités attentatoires qu'elle peut engendrer ? Le présent séminaire vise précisément à répondre, sur cette ligne de crête, aux enjeux soulevés dans ce domaine par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. De fait, la qualité de l'information est indispensable à celle du débat démocratique. Il est donc nécessaire que l'intervention du législateur soit prudente dans cet univers informationnel singulièrement inquiétant.

Cette démarche précautionneuse est en parfaitement adéquation avec la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, axé sur la consolidation de la liberté d'expression tout en professionnalisant les organes de presse. C'est à ce titre que les professionnels des médias sont considérés comme des, des acteurs clés du vivre-ensemble.

Distingués invités,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le but du séminaire n'est pas de limiter l'émission de fausses informations, mais bien de limiter leur diffusion. En effet, il n'est nullement souhaitable, dans une démocratie, d'empêcher les citoyens de partager les informations qu'ils souhaitent, qu'elles soient vraies ou fausses.

Pour autant, nous nous devons d'agir sur l'écosystème pour encadrer qui permet aujourd'hui à des acteurs malveillants d'atteindre facilement une certaine viralité doit faire l'objet d'un encadrement plus systémique.

En Co-organisant ce séminaire avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, nous avons la certitude d'apporter un plus à nos collègues députés qui connaîtront mieux leurs rôles dans la lutte contre la désinformation. C'est l'occasion pour nous d'exprimer notre reconnaissance à l'APF pour sa contribution constante et multiforme dans le renforcement des capacités institutionnelles de l'Assemblée nationale du Togo.

Je salue particulièrement l'engagement du Secrétaire général administratif de l'AFP, qui aurait bien voulu être parmi nous, mais a été retenu.

Je vous prie, madame la directrice du programme numérique de transmettre à votre retour à Paris mes remerciements au Secrétaire général administratif pour l'organisation du présent séminaire. Mes remerciements vont également aux différents partenaires qui ont honoré de leur présence cette cérémonie d'ouverture.

Distingués invités,

Honorables députés et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Un magnifique proverbe africain nous enseigne que si le mensonge était une plante elle donnerait des fleurs, mais pas de fruits. La résultante de ce proverbe est que le mensonge peut paraître beau et séduisant comme peut l'être une fleur, mais dès lors que les fruits n'auront pas tenus la promesse des fleurs, le mensonge reprend sa nature éphémère. Cette sagesse constitue la trame de nos réflexions et échanges durant deux jours dans ce splendide cadre de l'hôtel 2 février.

Nos valeurs de démocratie et de liberté de presse doivent servir de parchemin pour faire avancer la communication et faire reculer les dérives. Conscients et confiants de notre responsabilité en tant que représentants du peuple, nous devons œuvrer pour le renforcement d'un Togo havre de paix et de stabilité. Tout en vous conviant, mes chers collègues parlementaires à une participation active, je déclare ouverts les travaux de ce séminaire parlementaire.

Je vous remercie pour votre attention !